

19 avril 1872

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 19 avril 1872

L'ORATEUR prend le fauteuil à trois heures.

---

*Prière*

---

### AFFAIRES COURANTES

Un certain nombre de pétitions sont reçues et lues; des rapports de Comité sont présentés; plusieurs bills sont introduits et lus la première fois.

L'hon. M. LANGEVIN présente le rapport du ministère des Travaux publics.

L'hon. sir GEORGE-É. CARTIER présente le rapport du ministère de la Milice.

\* \* \*

#### RAPPORT DE DOUBLE ÉLECTION À MARQUETTE, MANITOBA

Le Greffier lit le rapport d'élection de Marquette.

Le rapport indique 282 votes pour M. Angus McKay, et aussi 282 votes pour M. James Lynch.

L'hon. sir JOHN A. MACDONALD propose que le rapport soit renvoyé au Comité des privilèges et élections.

L'hon. M. MACKENZIE se plaint du laxisme du Gouvernement. Cependant, il est maintenant dans la bonne voie, mais avec tant de retard que cette circonscription ne pourra pas être représentée dans ce Parlement.

L'hon. sir GEORGE-É. CARTIER explique, comme il l'a déjà fait, que tout ce qui pouvait se faire à ce sujet à la dernière session l'a été.

L'hon. sir JOHN A. MACDONALD propose que la pétition contre le retour de Monsieur Donald A. Smith, député de Selkirk, Manitoba, soit renvoyé au Comité des privilèges et élections.

L'hon. sir FRANCIS HINCKS propose que le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général soit pris en considération Mardi prochain.

L'hon. M. HOLTON avant l'appel de l'ordre du jour, voudrait

signaler que les documents concernant le Traité de Washington semblent bien incomplets. Il a constaté, par exemple, que les explications promises sur les raisons qui ont retardé le rappel du Parlement, lesquelles explications, avait-on dit, paraîtraient dans les journaux, n'ont pas été données.

Il a aussi constaté que les journaux ne confirment pas la déclaration que le ministre des Travaux publics (l'hon. M. Langevin) a faite à Québec l'an dernier selon laquelle l'hon. sir John A. Macdonald, représentant le Canada avait personnellement, ainsi que ses collègues, protesté contre la conclusion et la ratification du Traité. Cette déclaration laisse croire qu'il existe des documents à ce sujet, et il pense que la Chambre a le droit de les voir.

La première protestation qui semble avoir été émise se trouve dans le Compte rendu du Conseil du 28 juillet 1871, quelque deux mois après la conclusion du Traité, et le genre d'objections formulé lui paraît très proche des commentaires que tout le monde a pu lire dans les journaux.

L'hon. sir JOHN A. MACDONALD répond que le Gouvernement a envoyé tous les documents qui peuvent être divulgués et qui se rapportent, d'une façon ou d'une autre, à la ratification de la partie du Traité concernant les Pêcheries.

Il y a eu, bien sûr, une énorme correspondance à caractère confidentiel que, dans la conjoncture actuelle, on ne pourrait de bon droit déposer au Parlement sans porter préjudice aux intérêts de la Puissance et de l'Empire. Il faudra que l'honorable député attende que ces documents deviennent historiques ou que les circonstances qui ont motivé leur suppression aient changé.

Les documents qui ont été envoyés pour défendre la position que le Gouvernement présente à la Chambre sont complets, car ils constituent le fondement de la politique qu'il a l'honneur de présenter.

L'hon. M. MACKENZIE dit que c'est déjà un fait historique que le Gouvernement a envoyé une note de protestation contre le Traité. Le ministre des Travaux publics (l'hon. M. Langevin) l'a déjà déclaré à Québec. S'il l'a fait sans y être autorisé, le leader du Gouvernement pourrait alors demander l'indulgence de la Chambre. Cependant, comme il s'agit d'une déclaration publique, il pense que la Chambre a droit à cette information. L'honorable député a déclaré l'autre jour que, lorsque les documents seraient déposés, on verrait que le Gouvernement impérial a demandé au Gouvernement d'ici de ne pas convoquer le Parlement à la date habituelle; mais il ne trouve rien dans les documents à ce sujet. Il